

METALTEC VAUD 2023 - NEWSLETTER N° 2

Résumé des procès-verbaux des séances du 28 mars, 3 mai et 14 juin 2023 et informations diverses

Tables des matières

1. Nominations.....	1
1.1 Metaltec Vaud	1
1.2 Metaltec Romandie	2
2. Caution conventionnelle	2
2.1 Mise en œuvre de la caution conventionnelle	2
3. Formation	2
3.1 Cours complémentaire aux cours interentreprise en construction métallique	2
3.2 Formation continue – Echallens « multi-métiers ».....	2
3.3 Formation continue	2
3.4 Formation initiale – article 32 OFPr – NEW - session dès janvier 2024	3
3.5 Rénovation des ateliers de la construction métallique	3
3.1 Fil rouge - documentation pour accueillir un stagiaire	3
4. CCT-Métal Vaud.....	3
4.1 CCT-Métal Vaud 2019-2023	3
4.2 Contrôles des chantiers	3
5. Divers	4
5.1 EPI – Equipements de protection individuelle	4
5.2 Séances de comité extra-muros.....	4

1. Nominations

1.1 Metaltec Vaud

L'AG s'est tenue le 28 mars 2023 à Tolochenaz.

Le comité 2023 se compose comme suit :

MM. Philippe AUBERT	Président
Alain BARRAUD	Vice-président et président de la section isolation et calorifugeage
Jean-Pierre DELESSERT	Membre et président de la section Lausanne et environs
Nicolas DUCHÊNE	Membre et caissier de la section Est
Romain GENOLET	Membre et président CFP et CFT
Marco GUARNACCIA	Membre et président section Est
Xavier STADLIN	Membre et président section Ouest
Dominique PIRRELLO	Membre
Mme Joëlle SALA-RAMU	Secrétaire et caissier

La commission de vérification des comptes se compose comme suit :

1er Vérificateur :	M. Tiago Cardoso De Sousa de l'entreprise DEC Cintrage Sàrl
2e Vérificateur :	M. Jean-Yves Villanchet de l'entreprise Villanchet S.A.
Suppléant :	M. Pierre Gablowski de l'entreprise Clestra SA

Si vous êtes intéressé(e) à rejoindre [Metaltec Vaud](#) ou la Commission de Formation Technique (CFT) qui place les intérêts des membres en priorité et assure une promotion dynamique de la formation et de la relève professionnelle, nous vous invitons à vous manifester ! Votre participation est essentielle ! Prenez contact avec un [membre du comité](#) ou votre [secrétaire patronale](#) au 021 632 14 76 pour obtenir de plus amples informations.

1.2 Metaltec Romandie

Metaltec Vaud sera représenté par Nicolas Duchêne. Philippe Aubert en assure la Présidence 2023-2026.

2. Caution conventionnelle

2.1 Mise en œuvre de la caution conventionnelle

Lors de l'Assemblée générale, Metaltec Vaud a accepté la constitution d'un fonds destiné à couvrir la caution conventionnelle de ses membres déclarée de force obligatoire au 1^{er} juillet 2023 (référence à [l'article 14 al 7 et l'annexe 4](#) de la CCT Métal-Vaud). Une finance d'entrée de CHF 1'500.- sera perçue pour toute nouvelle adhésion au groupe cantonal.

Chacun des membres a reçu un contrat d'adhésion et une facture de CHF 500.- pour constituer le fonds « caution conventionnelle ». Après réception du contrat dûment signé et du paiement de la facture ceux-ci reçoivent un certificat de cautionnement du secrétariat patronal les dispensant de déposer la caution de CHF 10'000.-.

Toutes les entreprises Coopérateur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs des métiers du métal ont reçu, en date du 1^{er} juin, [une information](#) les invitant, sous certaines conditions, à rejoindre Metaltec Vaud.

3. Formation

3.1 Cours complémentaire aux cours interentreprise en construction métallique

Le 25 avril a été présenté aux entreprises formatrices le retour d'expérience du cours pilote complémentaire aux CIE destiné aux apprenti.e.s de première année CFC soit 4 semaines. Le bilan est très positif. Les apprenti.e.s ont consolidé leurs bases, renforcé leur confiance en eux et ont été sensibilisés sur l'immense variété de la profession « [des jeunes mieux formés, plus performants et plus sûrs d'eux](#) ! ».

Film de témoignage des formateurs et des apprenti.e.s : [Construction métallique: cours pilote 1re année - YouTube](#)

En avant-première le [film promotionnel](#) que nous vous remercions de **ne PAS diffuser avant le 1^{er} août**, date de lancement de la campagne d'information.

Pour mutualiser les forces et compétences, Metaltec Vaud et l'EDC ont rencontré le C-FOR (centre de formation des SIL) et le GIM-CH (groupement suisse de l'industrie des machines) tous deux intéressés à proposer le cours à leurs apprenti.e.s CM et CAI.

Nous étudions la possibilité d'établir un partenariat basé sur des échanges d'apprenti.e.s afin de partager les bonnes pratiques entre le centre de formation et les entreprises formatrices. En cas d'intérêt, veuillez contacter votre secrétaire patronale pour obtenir plus d'informations sur les modalités.

Les entreprises concernées par un apprenti de 1^{ère} année en CFC CM pour la rentrée 2023/2024 recevront, courant septembre, les informations utiles.

3.2 Formation continue – Echallens « multi-métiers »

Dès septembre 2023, certains cours de formation continues seront proposés dans le nouveau centre de formation à Echallens dont un nouveau cours de « traçage et techniques de fixation ».

3.3 Formation continue

Pour un suivi optimum des apprenti.e.s, les comprendre et mieux répondre aux attentes de la génération Z, un cours « refresh » destiné aux formateurs sera proposé début 2024.



Génération Z : [19h30 - La génération Z, née après 1995, s'apprête à bouleverser le marché du travail - Play RTS](#)
Baby-boomers : [19h30 - Les baby-boomers atteignent l'âge de la retraite - Play RTS](#)

3.4 Formation initiale – article 32 OFPr – NEW - session dès janvier 2024

Dès janvier 2024, une session CFC constructeur métallique selon l'art 32 OFPr sera planifiée.

Objectif : Permettre à vos employés qui justifient d'une activité professionnelle dans le métier de 5 ans au minimum et ayant de bonnes notions de français d'obtenir le CFC en CM qui donne accès aux formations supérieures.

Une communication et une séance d'information seront organisées cet automne, entre-temps, parlez-en à vos employés et contactez l'EDC pour d'ores et déjà les inscrire ou vous informer (021 342 34 44).

3.5 Rénovation des ateliers de la construction métallique

Depuis la création de l'EDC, en 1988, les infrastructures des ateliers CM n'ont connu que peu de modifications ou achats significatifs (hormis de l'outillage). Une adaptation aux techniques de travail actuelles est donc considérée, par la Commission de Formation Technique de la Construction métallique.

Il s'agit de créer 12 postes de travail individuels, moderniser les outils de formation, remplacer l'outillage désuet des ateliers, adapter les structures du bâtiment de l'EDC. Le préavis devisé à CHF 1.2 K a été validé par les fonds paritaires (CSP/IVC) et l'EDC en octobre 2022.

Les travaux ont commencé fin mai 2023. La mise en service et réception sont prévues le 25 août 2023.

Le budget est respecté et les travaux avancent comme prévu. Les ateliers seront prêts pour accueillir les apprenti.e.s à la rentrée de septembre 2023.

3.6 Fil rouge - documentation pour accueillir un stagiaire

Proposition de processus fil rouge : [documentation de stage](#) – ([format word](#))

« Nous mettons tout en œuvre pour t'offrir un environnement de stage enrichissant en te permettant de découvrir l'incroyable diversité du métier de constructeur métallique. »

L'entreprise accueille, accompagne et responsabilise le stagiaire dans son parcours de stage et veille à ce qu'il commande son coffret [« Metal +toi »](#) livré à son domicile par Metaltec Suisse.

4. CCT-Métal Vaud

4.1 CCT-Métal Vaud 2019-2023

Les ailes syndicale et patronale ont décidé de proroger la CCT de trois ans supplémentaires soit jusqu'au 31.12.2026 ce qui laisse le temps aux négociations. La procédure de prorogation est en cours.

4.2 Contrôles des chantiers

Pour maintenir un niveau de concurrence équitable et encourager une industrie responsable et éthique, les partenaires sociaux ont décidé de renforcer les contrôles dès 2023, désormais les activités de la construction métallique sont systématiquement contrôlées.

De janvier à mai 2023, 34 rapports ont été transmis et 3 classés sans suite. Les contrôles ont effectivement été renforcés par rapport à 2022 durant la même période : [rapport du contrôle des chantiers 2022](#)

Metaltec Vaud encourage les membres à signaler tout chantier suspect aux [contrôleurs des chantiers](#) (021 654 61 00) ou à son [secrétaire patronale](#) pour permettre de lancer une possible procédure de contrôle.

« Pour sauver nos entreprises et nos emplois, en cas de soupçon sur un chantier, [signalez-le](#) ! »

5. Divers

5.1 EPI – Equipements de protection individuelle

La solution de branche s'appuie sur les indications de la SUVA : [Equipements de protection individuelle \(EPI\) – Les frais sont à la charge de l'employeur – Suva](#)

5.2 Séances de comité extra-muros

Le Comité a décidé de tenir les séances de comité extra-muros dans une entreprise membre avec invitation aux Coopérateurs+ pour une visite et un apéritif d'échange et réseautage après la séance.

Nous remercions [Guranaccia constructions métalliques SA](#) pour l'accueil et l'apéritif qui a suivi le comité du 14 juin dernier.

Date de la prochaine séance de comité :

Mercredi 4 octobre 2023 – 16h00

Votre entreprise est intéressée à accueillir la séance de comité suivie d'un apéritif d'échange et réseautage, contactez-nous !

Joëlle Sala-Ramu



Secrétariat patronal
Secrétaire patronale

Joelle.Sala-Ramu@fve.ch

D +41 21 632 14 76

T +41 21 632 12 10

Fédération vaudoise des entrepreneurs - Société coopérative
www.fve.ch



métal+toi
www.metal-et-toi.ch

Tolochenaz, le 17 juillet 2023